

218C1068
FR0000078958-FS0579

15 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BUSINESS & DECISION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 juin 2018, le concert composé de la famille Bensabat a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 5 juin 2018, les seuils de 2/3 des droits de vote, de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote, et de 5% du capital de la société BUSINESS & DECISION et détenir, à cette date et à ce jour, 384 490 actions BUSINESS & DECISION représentant 499 430 droits de vote, soit 4,88% du capital et 6,05% des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Succession Chavit	190 584	2,42	258 640	3,13
Succession Bensabat	193 906	2,46	240 790	2,92
Total concert	384 490	4,88	499 430	6,05

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de 4 658 613 actions BUSINESS & DECISION auprès de la société anonyme Network Related Services le 5 juin 2018².

Le concert est également signataire de promesses croisées au bénéfice de la société Network Related Services portant sur l'ensemble des 384 490 actions de la société détenues par la succession Bensabat et par la succession Chavit, représentant 4,88% du capital et 6,05% des droits de vote de la société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 882 975 actions représentant 8 257 331 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment D&I 218C1013 du 6 juin 2018.